

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 186

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Menuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,  
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

-----

**ARTICLE 19 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« promotion »

le mot :

« communication ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'utilisation des réseaux sociaux n'est pas forcément de la promotion. Le terme « communication » est donc plus adapté.